



Pensions alimentaires

Par **Benni Line**, le **24/04/2019** à **16:36**

Bonjour,

Après le divorce prononcé en 1ère instance, mon ex s'est mis au chômage, il a pu inscrire le montant des pensions 2010 sur un plan de surendettement depuis 2012 (alors que les aliments ne devraient pas s'y trouver...)

Aujourd'hui, nous sommes en liquidation, puis-je les réclamer et si oui puis-je y ajouter l'intérêt légal et/ou majoré ?

Par avance, je vous remerci pour vos réponses

Cordialement